

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC  
District de Montréal

No. R-4251-2024

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

---

**ÉNERGIR, s.e.c.**, société dûment constituée, ayant sa principale place d'affaires au 1717, rue du Havre, en les ville et district de Montréal, province de Québec,

(ci-après « Énergir »),

---

**DÉCLARATION SOUS SERMENT POUR ORDONNANCE DE CONFIDENTIALITÉ**  
(ART. 30 DE LA LOI SUR LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE ET ART. 33  
DU RÈGLEMENT SUR LA PROCÉDURE DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE)

---

Je soussigné, **JULIEN DOLLÉANS**, directeur, Projets flotte et immeubles chez Énergir, faisant affaires au 1717, rue du Havre, à Montréal, district de Montréal, province de Québec, H2K 2X3, affirme solennellement ce qui suit :

1. Je suis à l'emploi d'Énergir et j'ai une connaissance personnelle des faits pertinents à la demande d'ordonnance de confidentialité;
2. Énergir dépose une « *Demande d'autorisation pour réaliser un projet d'investissement visant la construction d'un bureau d'affaires à Magog* » (« **Projet** »);
3. Au soutien de cette Demande, Énergir dépose, sous pli confidentiel, les informations relatives aux coûts du Projet contenues à la section 6 et à l'annexe 1 de la pièce Énergir-1, Document 1 ainsi qu'à la pièce Énergir-1, Document 3 (« **Informations Confidentielles** »);
4. Énergir soumet que la divulgation, la publication ou la diffusion des Informations Confidentielles aurait pour effet de nuire aux négociations à venir avec les entrepreneurs, notamment en leur permettant d'ajuster leur offre en conséquence;
5. Bref, permettre la divulgation, la publication ou la diffusion des Informations Confidentielles serait de nature à empêcher Énergir de bénéficier du meilleur prix possible, et ce, aux détriment et préjudice de l'ensemble de la clientèle de l'activité réglementée;
6. Compte tenu de ce qui précède, Énergir est justifiée de demander à la Régie d'ordonner la confidentialité des Informations Confidentielles, et ce, jusqu'à la finalisation du Projet;

---

7. Tous les faits allégués à la présente déclaration sous serment sont vrais.

**ET J'AI SIGNÉ PAR MOYEN TECHNOLOGIQUE**, à Montréal, le 9 février 2024.



---

**JULIEN DOLLÉANS**

**DÉCLARÉ SOLENNELLEMENT** devant moi,  
À Montréal, ce 9<sup>ème</sup> jour de février 2024



---

Mélanie Beauvais  
Commissaire à l'assermentation pour le Québec

